

FORUMS POUR L'ENTOURAGE

LE PÈRE DE MON BÉBÉ BOIT. JE VEUX LE QUITTER. POUVEZ-VOUS M'AIDER ?

Par [Hachiko17](#) Posté le 03/06/2021 à 10h58

Bonjour.

Je me présente maman d'un petit garçon de 8 mois et demi, je suis en couple avec le papa depuis bientôt 9 ans. Nous nous sommes PACSES en février 2020 peu de temps après l'annonce de ma grossesse mais c'était une erreur.

Je fais appel à vous car je suis à bout... monsieur est alcoolique, même s'il ne veut pas le reconnaître. Quand je l'ai connu, il buvait déjà mais il "supportait" mieux l'alcool. En vieillissant, il le supporte de moins en moins et devient vite bourré. J'avais sans arrêt l'espoir qu'il change car il me faisait des promesses avant et pendant ma grossesse, après l'accouchement, mais rien ne change et je ne veux pas que mon fils ait cette image d'un père qui boit.

Au quotidien, le soir, il boit 2 à 3 bouteilles de bière de 75cl entre 7° et 9°, et maintenant il commence à boire aussi le midi : bière forte ou vin rouge. Les seuls moments où il ne boit pas, c'est quand il n'a plus d'argent (au chômage depuis le premier confinement). Il demande alors de l'argent à sa mère prétextant que c'est pour le bébé mais c'est faux puisque c'est moi qui paye tout pour notre fils : alimentation, couches, habits, etc. Un soir quand notre bébé avait 4 mois, il l'avait sous sa surveillance pendant que je sortais le chien, sauf que quand je suis revenue il était en train de gueuler devant chez le voisin dans le vide, il a laissé notre bébé sans surveillance assis tout seul sans sécurité dans la chaise haute. Je me suis fâchée, je voulais le mettre dehors car j'étais très en colère, les choses se sont envenimées et il m'a tout de même étranglé avec l'écharpe que j'avais autour du cou. J'ai pu appeler à l'aide et des voisins sont venus. J'aurai donc peut-être des témoins mais sans conviction. Dans le passé, son permis de conduire lui a été retiré car il avait eu un accident en étant très fortement alcoolisé. Permis qu'il a eu du mal à obtenir puisque son taux de gamma GT était à chaque fois élevé. Quand monsieur est bien bourré, il est égoïste, il met la musique à fond, chante très fort, fait du bruit, et quand je lui fais des remarques, il m'insulte. Il a plusieurs fois uriné dans notre lit sans s'en rendre compte ou uriner à côté du lit en croyant qu'il était aux toilettes. Il se tape "des délires" en voyant des choses et parle comme si il était tout seul très très fort. Il a du mal à tenir debout, se cogne dans les murs, tombe des fois par terre dans un grand fracas. Et le pire est qu'il ne se souvient plus de rien le lendemain ! Je suis vraiment à bout et je ne veux pas cela pour mon fils...

J'ai commencé à garder des tickets de caisse comme "pièce à conviction".

J'aimerais avoir des conseils pour le quitter et obtenir la garde exclusive de mon enfant. J'accepte le droit de visite sous surveillance mais je ne veux pas qu'il ait le droit d'hébergement.

Je touche un petit peu plus du SMIC par mois mais je n'ai pas les moyens de payer des frais d'avocat et autres. J'ai fait récemment un dossier de surendettement.

C'est un appel à l'aide que je lance. Pouvez-vous m'aider ? Me donner des conseils ? Avez-vous déjà connu cette situation ? Comment avez-vous fait pour vous en sortir ?

En vous remerciant.
Cordialement.

6 RÉPONSES

Moderateur - 04/06/2021 à 10h59

Bonjour Hachiko17,

Même si vous avez peu d'argent vous pouvez bénéficier d'aides juridiques. Tout d'abord il existe un peu partout des consultations juridiques gratuites. Renseignez-vous par exemple auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez ou encore cherchez s'il n'y a pas une maison de la Justice et du Droit près de chez vous. Ensuite, renseignez-vous aussi auprès du greffe du tribunal pour voir si vous n'auriez pas le droit à l'aide juridictionnelle. C'est une aide financière qui vous permet de payer des frais d'avocat.

Concernant le traitement par la justice d'une situation comme la vôtre nous ne pouvons pas strictement vous dire quelle décision sera prise. C'est une décision qui appartient au juge des affaires familiales. Néanmoins sachez que s'il y a eu violence de votre compagnon à votre égard et que s'il a mis en danger votre enfant la loi vous protège. Le juge prendra en compte tous les aspects de la situation qui pourront être portés à sa connaissance. Dans des situations similaires le droit de garde a pu, comme vous le souhaitez, être donné au parent qui ne boit pas avec des droits de visites sous surveillance pour l'autre parent. Mais encore une fois nous ne pouvons pas préjuger de la décision du juge. Chaque affaire est traitée individuellement. Mais a priori vous avez le droit et la jurisprudence de votre côté. Vous avez raison de vouloir apporter des preuves de ce qui se passe : c'est très important si vous voulez avoir gain de cause (pensez aussi à recueillir des témoignages, par exemple ceux de vos voisins). Un avocat pourra vous conseiller sur les éléments les plus

pertinents à réunir.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 05/06/2021 à 16h15

Bonjour Hachiko,

Je vous lis et j'ai beaucoup de peine pour vous, votre fils et pour votre conjoint malade (il doit souffrir autant que vous, de cette maladie). Quand je lis ce genre de témoignages, je remets en question mon envie de fonder une famille avec mon conjoint dépendant... c'est tellement triste.

Concernant l'aide juridique, vous y avez droit, il faut vous renseigner auprès des instances. Et surtout, récoltez toutes les preuves qui peuvent être recevables. Par exemple, n'hésitez pas à prendre des photos voire des vidéos, quand il est bourré et qu'il fait "nimporte quoi". Enfin, peut-être que le juge n'acceptera pas ce genre de preuves mais moi c'est ce que j'aurais fait.

Je vous souhaite énormément de courage pour affronter cette terrible épreuve, et surtout, n'oubliez pas que vous n'êtes pas seule.

Didou33 - 07/11/2021 à 09h54

Bonjour,

Je suis exactement dans la même situation que vous...

Mon fils a 10mois, mon conjoint vit chez moi... Suite à une beuverie où il a été agressif envers moi sous alcool et devant notre fils, je lui ai imposé un suivi psychologique ou bien je le ferais partir de la maison... Nous sommes en novembre l'accrochage a eu lieu en septembre et toujours rien.

Il n'avait pas l'alcool agressif avant, mais l'arrivée de notre fils aurait rouvert des blessures de son enfance à lui... Et c'est de pire en pire.

Hier il a fait l'apéro plus que raison .. a voulu traîner un ami à la chasse alors qu'il avait bu et voulait au passage amener l'enfant de son ami. Il n'a pas eu gain de cause car nous nous y sommes tous opposés.

J'aimerais savoir où vous en êtes aujourd'hui car je suis désemparée.

Pepite - 09/11/2021 à 00h36

Bonsoir,

"sauve toi la vie t'appelle" est un des livres de B Cyrulnik. Il est humaniste, psychiatre, éthologue...il travaille sur les théories de l'attachement et nous apprend la résilience, c'est-à-dire la capacité à se remettre d'un trauma en ayant un nouveau développement mais pas comme avant.

Pourquoi je vous parle de lui ? Parce qu'il a collaboré et remis le rapport des 1000 premiers jours de l'enfant. Il raconte que le malheur de la mère retentit sur le développement de l'enfant et cela dès la grossesse. L'alcool est un malheur pour la mère donc pour le bébé.

J'imagine toutes vos interrogations, vos peurs, vos finances...alors faites les démarches, contactez une assistante sociale, renseignez vous auprès de la Mairie pour qu'elle vous oriente vers des associations, des professionnels qui vous aideront.

Cela passe aussi par de la patience avant de pouvoir partir si vous n'avez pas d'autres solutions d'hébergements ou de famille. Si vous avez besoin de temps, faites votre chemin en évitant les conflits avec lui qui ne mènent à rien.

Ne vous affrontez jamais avec un homme aviné, quel qu'il soit.

Lorsqu'il aura retrouvé ses esprits, parlez lui en disant JE.

Je suis malheureuse, j'ai peur pour moi et mon enfant. J'aspire à... J'imagine une vie de couple ...

Je regrette nos moments d'avant où...

Je n'aime pas l'évolution de notre couple ni de notre famille...

Prenez du recul sur vous, vos aspirations, vos projets. Faites vous confiance.

Tenez nous au courant,

Pépité

Hachiko17 - 29/11/2021 à 15h12

Bonjour.

Je vous remercie pour vos messages.

Certains d'entre vous ont demandé où j'en étais aujourd'hui.

J'ai fini par ne plus me murer dans le silence et j'en ai parlé à ma mère et à mon père (une collègue et une amie étaient au courant avant mais n'osait intervenir sans mon accord). Mon père qui est plus posé est venu hier avec sa compagne pour discuter de la situation et ont essayé d'ouvrir les yeux de mon compagnon que j'étais malheureuse et que cela ne pouvait plus continuer ainsi, et qu'il était malade et qu'il avait besoin de se faire soigner. La maman de mon compagnon était également présente. Il est reparti chez sa maman pour réfléchir, admettre ou non qu'il a un problème, et entamer ou non des démarches pour se faire soigner. Pour l'instant je reprends des forces psychologiques de mon côté avec mon fils. Il a toutes les cartes en main c'est à lui de décider s'il veut se sauver et sauver sa vie de famille.

Pepite - 30/11/2021 à 12h25

Bonjour Hachiko,

Voici ce que je lis :

Vous prenez soin de vous, de votre famille.

Vous avez partagé votre malheur à vos proches.

Vous l'avez mis face à ce malheur qui retentit sur lui et sur son entourage.

Cette mise à distance n'apportera que du bénéfice. En tout cas ce malheur, vous n'en voulez pas, la vie vous appelle et vous avez raison.

Prenez soin de vous, contribuez si vous le voulez bien sur d'autres posts et partagez avec nous la suite de votre histoire.

Bien à vous,

Pépite
